



# COMMUNE DE SALIVES

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2023

Le lundi 12 juin 2023 à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles SCHNEIDER, Maire.

### Étaient présents :

M. Charles SCHNEIDER, Maire  
M. METZGER Roland, M. Norbert RAMAGET, Adjoint  
M. Christophe BERG (à compter de la délibération n° 2023-06-006), Mme Hélène BOYON,  
Mme Charlotte DEHER, M. Gilles GENOUD, M. Silvère GOLMARD, M. Jacques MILLIERE,  
Mme N'DIAYE Anne-Fatou et M. Éric RUESCH.

### **DELIBERATION N° 2023-06-001 DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil nomme Monsieur Norbert RAMAGET pour remplir les fonctions de secrétaire.

### **DELIBERATION N° 2023-06-002 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 17/04/2023**

Le projet de procès-verbal de la réunion du 17/04/2023 a été adressé à chaque conseiller municipal. Il est soumis à l'adoption du conseil.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 17 avril 2023.

### **DELIBERATION N° 2023-06-003 PRESENTATION REPAS 14 JUILLET PAR BENOIT PELETIER**

Monsieur PELTIER Benoit est présent pour évoquer la manifestation du 14 juillet 2023.

Celle-ci aura lieu le 13 juillet sur la place du Donjon et sera intégralement organisée par l'Association Sports et loisirs.

La Commune comme les années précédente participera financièrement à cet évènement et Monsieur METZGER Roland s'occupera du feu d'artifice.

Madame BOYON interroge sur le choix de Monsieur BRULEY comme traiteur alors que le repas est « subventionné » par la commune. Il serait préférable de faire appel aux traiteurs locaux. Monsieur PELTIER précise que les restaurants de la commune ne proposent pas de cochon à la broche.

**DELIBERATION N° 2023-06-004**  
**RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRESORERIE**

Monsieur le Maire rappelle que la ligne de trésorerie a été utilisée en 2022 à hauteur de 100 000€ pour financer l'avance sur les travaux du Sully dans l'attente du versement des subventions.

Nous devrions percevoir avant la fin d'année le solde des subventions de la DSIL de la Région et du SICECO d'environ 78 000€ ainsi que la vente du point information de 30 500€.

Comme chaque année, pour plus d'aisance financière, le Maire propose au conseil municipal, de renouveler la ligne de trésorerie et présente la proposition de la Caisse d'Epargne.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Décide de renouveler à compter du 1<sup>er</sup> juillet et pour une période de 1 an, la ligne de trésorerie de 250 000€ ouverte auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté, au taux de 0,80 % (Commission d'engagement : 0,25 %).

Autorise le Maire à signer le contrat de renouvellement de cette ligne.

**DELIBERATION N° 2023-06-005**  
**DESECTIONNEMENT DES HAMEAUX**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les impôts dus par les sections de Prejelan et Palus ont été réglés par le budget de la commune de Salives depuis plus de trois ans. Les sections disposent de biens propres constitués par les parcelles :

- **Section de Préjelan :**
  - E 4 - BOIS BRULE 710,00 m2
  - E 6 - BOIS BRULE 690 330,00 m2
  - E 7 - BOIS BRULE 315 450,00 m2
- **Section de Palus :**
  - E 171 - AU CERISIER 92 800,00 m2
  - E 263 - BOIS BRULE 213 010,00 m2

Devant cet état de fait et considérant les dispositions de l'article L 2411-12-1 du CGCT, le Maire propose au conseil municipal de demander à Monsieur le Préfet le transfert des biens des sections de Prejelan et Palus à la Commune de Salives afin d'en assurer une gestion réelle.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Demande à Monsieur le Préfet de la Côte d'Or de bien vouloir prononcer par arrêté le transfert des biens des sections de Prejelan et Palus,
- Dit que les frais liés à la réalisation de cette opération seront supportés par la commune,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents et actes nécessaires à cet effet.

**DELIBERATION N° 2023-06-006**  
**TRAVAUX FORESTIERS : PROGRAMME D'ACTION 2023**

Le Maire présente au conseil municipal le programme d'action 2023 proposé par l'ONF.

Monsieur MILLIERE estime qu'il faut engager les travaux de maintenance pour des raisons de sécurité et que les travaux sylvicoles pour le « nettoyage de jeune peuplement » sont nécessaires mais propose d'attendre la vente des bois dépérissant compte tenu des montants élevés de certains travaux.

Monsieur MILLIERE contactera le garde ONF afin d'avoir de plus amples informations.

Le conseil municipal décide de reporter cette décision à un prochain conseil.

**DELIBERATION N° 2023-06-007**  
**CREANCE ETEINTE**

En raison d'un jugement de liquidation judiciaire pour le motif "clôture pour insuffisance d'actif" en date du 31/01/2017, la dette de l'entreprise « TRANSHU SALIVES » d'un montant de 50 062,86 € doit être admise en créance éteinte car les services comptables ne pourront plus engager de poursuites à son encontre.

La somme de 50 100 € avait été inscrite au compte 642 « Créance éteinte » du budget 2023

Le conseil municipal, à l'unanimité, admet donc la somme de 50 062,86 € comme créance éteinte.

**DELIBERATION N° 2023-06-008**  
**REFERENT DEONTOLOGUE**

La loi dite « 3DS » du 21/02/2022 prévoit que chaque élu local devra être en mesure de pouvoir consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local (article L.111-1-1 du code général des collectivités territoriales).

Ce référent doit être désigné par l'organe délibérant de chaque collectivité et établissement public local.

Le centre de gestion propose une mission d'assistance et de conseil permettant de prendre en charge l'ensemble des démarches afin de faciliter la mise en œuvre de cette obligation réglementaire.

Cette mission est financée par la cotisation additionnelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de confier cette mission au CDG21 ;
- Adopte la charte de l'élu local ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

**DELIBERATION N° 2023-06-009**  
**CIMETIERE : GESTION DES CONCESSIONS**

Monsieur METZGER demande l'avis du conseil municipal concernant l'attribution des concessions au cimetière.

En effet il souhaite savoir si les concessionnaires sont libres de choisir leur emplacement ou si l'emplacement leur est imposé.

Monsieur METZGER a refait un plan à jour et le présente aux conseillers.

Le conseil municipal décide de laisser le choix aux concessionnaires parmi les emplacements disponibles mais uniquement dans les lignes déjà commencées.

La mise en place de conteneurs pour le tri des déchets au cimetière est évoquée. Ceux-ci seraient disposés dans le cimetière du dessus pour plus de facilité. Un affichage pourrait être réalisé pour inciter au tri.

Monsieur BERG propose la réalisation d'un règlement du cimetière où pourrait apparaître les consignes de tri.

Il est évoqué également l'ajout d'un point d'eau au cimetière. Monsieur MILLIERE propose de tirer de l'eau depuis le WC public, ce système serait apparent et retiré en hiver.

Monsieur RAMAGET signale que le dalle du caveau d'attente est en mauvais état et s'effrite. Madame DEHER propose la mise en place d'une plaque métallique pour protéger la dalle.

### **DELIBERATION N° 2023-06-010** **PARC NATIONAL : PROJET « GUIDE DU ROUTARD »**

La Commune à reçu un courrier du Parc National de forêts nous proposant « de rejoindre le club des sponsors du Guide du Routard du Parc national » en vous offrant « l'opportunité d'apparaître de manière privilégiée dans l'ouvrage ».

Le Maire présente des différents tarifs :

- 2 <sup>ème</sup> de couverture :	Montant 6 000 € TTC	Dotation min 200 guides
- 3 <sup>ème</sup> de couverture :	Montant 4 800 € TTC	Dotation min 200 guides
- 1 <sup>er</sup> Page :	Montant 2 400 € TTC	Dotation min 100 guides
- ½ Page :	Montant 1 200 € TTC	Dotation min 50 guides

*(Prix de vente du guide : 6,00 € à 7,90 €)*

Monsieur MILLIERE propose d'en parler avec les acteurs du tourisme et voir si le syndicat d'initiative souhaite participer.

Monsieur BERG évoque une prise en charge du parc de 80%.

### **DELIBERATION N° 2023-06-011** **CITES DE CARACTERE : PLAN D'INTERPRETATION DU PATRIMOINE**

La Commune de Salives a été labellisée « Cités de Caractère Bourgogne-Franche-Comté » en 2019 et s'est engagée, à ce titre, à respecter les critères de la charte.

Dans le paragraphe « Accueillir le public », et le sous-paragraphe « Informer le visiteur », un point concerne la réalisation des plans d'interprétation du patrimoine, dits « plans cavaliers ».

La réalisation de ce document entraîne une participation financière de la commune.

En effet, la réalisation d'un plan cavalier coûte entre 10 000 € et 11 000 €, et l'opération est financée comme suit :

- 40% subventionnés par la Région Bourgogne Franche Comté
- 30% subventionnés par le département et/ou les CCBFC
- 30% financés par la Commune

L'association Cités de Caractère est en charge de faire le lien entre les financeurs (demandes de subventions), les prestataires (devis factures) et la Commune.

Le Conseil Municipal souhaite obtenir plus d'information sur le sujet.

## AFFAIRES DIVERSES

**Appel à projet Parc National :** Un mail reçu le 1<sup>er</sup> juin nous indiquait le lancement d'appel à projets du Parc National. Parmi lesquels : la « Restauration écologique de mares et marais tufeux ». Le sujet avait déjà été abordé il y a un an et un devis avait été demandé à l'ONF pour le marais de Salives. Aucune proposition n'a été reçue à ce jour et la date limite de dépôt des candidatures étant fixée au 15 juin, la commune ne pourra pas candidater.

Monsieur le Maire va recontacter l'ONF afin d'obtenir un devis et peut-être candidater à l'appel à projet s'il est renouvelé en 2024.

**Point chaufferie :** La chaufferie sera arrêtée le 14 juin et une réception des travaux est prévue le 29 juin avec les entreprises.

**Inauguration Mairie / Agence Postale :** une inauguration est envisagée début septembre pour la Mairie. L'inauguration de l'Agence Postale sera organisée par La Poste.

**Détermination Bureau de vote + Emplacement affichage :** Comme chaque année, un arrêté préfectoral doit être signé avant le 31 août pour fixer la liste des bureaux de vote des communes ainsi que la liste des emplacements d'affichage pour la période électorale du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024. L'emplacement du bureau de vote est maintenu à la Mairie et l'emplacement d'affichage précédemment rue du breuil sera déplacé rue d'amont vers la Mairie.

Les panneaux seront remis en état.

**Enquête publique / Cession chemin CEA :** Monsieur Pierre ALEXANDRE a été désigné comme Commissaire enquêteur pour l'enquête publique liée à la cession d'un tronçon de la voie communale dite du quartier au profit du CEA.

L'avis d'enquête a été affiché fin mai et une annonce a été diffusée sur un journal d'annonce légale, le Commissaire enquêteur recevra en personne les observations du public en Mairie de SALIVES :

- le vendredi 16 juin 2023, de 15h30 à 17h00
- le mardi 4 juillet de 16h30 à 18h00

**Vente point information :** Le dossier est en cours chez maître CARILLON et la vente devrait être actée au cours du deuxième semestre.

**Ville à Joie :** La commune a été contactée par l'association « Ville à joie » et une manifestation sera organisée place du Donjon le 14 juin de 17h30 à 21h00.

**Valorisation paysagère :** Le « rendez-vous de la valorisation paysagère » organisé par « Côte d'Or attractivité » aura lieu le mardi 27 juin à Norges-la-Ville. Le Maire propose d'y faire participer l'agent technique accompagné de Monsieur METZGER.

**Terrain de tennis / multisport :** La demande de subvention à l'Agence du Sport a été transmise avec une proposition de convention avec l'association Sports et loisirs et un planning d'occupation avec un créneau réservé à l'école le vendredi matin. Des horaires de fermeture pour éviter les dégradations seront prévus. La restauration des grillages n'est pas incluse dans le devis.

**Voirie :** Madame BOYON signale un gros trou sur la route de Prejelan. Le Maire va contacter le Département pour de l'enrobé à froid. Roland METZGER signale également des trous en formation rue du Breuil.

**Chapelle de Prejelan :** Monsieur MILLIERE a rencontré Monsieur SMITH ainsi que le vitrailliste. Celui-ci souhaite poser le vitrail en septembre et la protection réalisée par l'Entreprise MILLIERE devra être prête pour cette date. La poignée de la porte doit également être réparée.

**Sinistre :** Monsieur METZGER a rencontré l'expert suite au sinistre qui a eu lieu sur le bâtiment communal situé grande rue. Les travaux seront pris en charge. Le paiement de la franchise de 280 € sera demandé à la Commune puis remboursé une fois les démarches effectuées auprès de la partie adverse.

**Travaux :** Des travaux d'entretien doivent être envisagés afin de maintenir notre parc immobilier en bon état.

**Salle des fêtes :** Monsieur RUESCH rappelle qu'il y a une fuite sur la verrière de la salle des fêtes. Monsieur MILIERE va voir ce qui peut être fait pour régler ce problème. Monsieur GENOUD signale également des impacts sur les capots des radiateurs de la salle. Il faudrait se renseigner pour changer les capots en question.

**Clôture de la séance à 22h00**